



**LIFESAVING SOCIETY®**  
**SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE**

*The Lifeguarding Experts*  
*Les experts en surveillance aquatique*

Société de sauvetage du Canada  
2420 rue Bank, M012, Ottawa, Ontario K1V 8S1  
Téléphone: 613-746-5694  
Courriel : [experts@lifesaving.ca](mailto:experts@lifesaving.ca) Site Web: [www.lifesaving.ca](http://www.lifesaving.ca)

## Bulletin d'information

Gestion des installations en rapport avec la COVID-19  
Recommandations pour la gestion de la vie quotidienne avec la COVID-19 au Canada

Date de publication janvier 2023

### Contexte

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, la Société de sauvetage du Canada surveille attentivement la progression du virus au Canada et dans le reste du monde.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la COVID-19 constituait une pandémie. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), ainsi que les autorités provinciales, territoriales et locales de santé publique, ont recommandé des stratégies ciblées pour atténuer la transmission communautaire du virus. Pendant plusieurs vagues de la pandémie, tous les paliers de gouvernement ont mis en œuvre des mesures réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité de la population, tout en maintenant la capacité du système de soins de santé.

La Société de sauvetage du Canada a continué de suivre de près l'évolution de la pandémie et de fournir des mises à jour aux exploitants, au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Elle a approuvé la prolongation des certificats d'aptitude professionnelle et offert des conseils aux exploitants pour les aider à rouvrir progressivement leurs établissements. La Société a également fait valoir les bienfaits des activités aquatiques récréatives pour la santé physique et mentale, ainsi que le rôle essentiel des exploitants aquatiques qui assurent un service public en offrant des lieux de baignade surveillés par des sauveteurs et en dispensant des cours de base en natation, en sauvetage et en réanimation cardio-respiratoire (RCR).

### Mise en application

La Société de sauvetage du Canada continue de recommander aux propriétaires, exploitants, sauveteurs, moniteurs aquatiques et entraîneurs de suivre les recommandations actuelles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), ainsi que des autorités de santé publique provinciales, territoriales, locales et régionales. Ces organismes continuent de fournir des renseignements actualisés sur les mesures de protection contre la COVID-19.

À ce stade de la pandémie, la majorité des restrictions mises en place par les gouvernements et les autorités de santé publique ont été levées. En conséquence, la Société ne mettra plus à jour les bulletins d'information disponibles sur son site Web à cette adresse <https://www.lifesaving.ca/covid-19.php>, à l'exception des Recommandations en matière de réanimation et de premiers soins pour la COVID-19.

Les propriétaires et exploitants sont invités à se conformer aux directives locales et régionales en vigueur en matière de santé publique. Ils peuvent également soutenir les efforts des autorités sanitaires en harmonisant leurs politiques et procédures avec les recommandations locales. Il est aussi recommandé aux exploitants de consulter les normes nationales de la Société de sauvetage du Canada, qui contiennent des précisions opérationnelles utiles pour la gestion des piscines et des installations riveraines.

La Société de sauvetage poursuit son évaluation du risque pour la santé publique en s'appuyant sur les meilleures données disponibles, au fur et à mesure de l'évolution de la situation liée à la COVID-19. Des mises à jour seront communiquées dès que de nouvelles informations seront disponibles.

## Définitions

- **Installation aquatique** : Toute piscine, pataugeoire, parc aquatique, plage ou lieu similaire utilisé pour des activités aquatiques telles que la natation, le pataugeage, la plongée ou les sports aquatiques.
- **Moniteur ou entraîneur aquatique** : Toute personne titulaire d'un certificat national de sauveteur à jour ainsi que d'un certificat de moniteur aquatique reconnu.
- **Assistant sauveteur** : Une personne nommée par le propriétaire ou l'exploitant pour aider un sauveteur national à superviser la sécurité des baigneurs dans une piscine ou au bord de l'eau.
- **Coronavirus** : Les coronavirus sont une grande famille de virus qui peuvent provoquer des maladies chez les animaux ou les humains. Chez l'homme, plusieurs coronavirus sont connus pour provoquer des infections respiratoires allant du simple rhume à des maladies plus graves telles que le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (SRMO) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Le coronavirus le plus récemment découvert est à l'origine de la maladie à coronavirus COVID-19.
- **COVID-19** : Le COVID-19 est la maladie infectieuse causée par le coronavirus le plus récemment découvert. Ce nouveau virus et cette nouvelle maladie étaient inconnus avant le début de l'épidémie à Wuhan, en Chine, en décembre 2019. Le COVID-19 a été déclaré urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) en janvier 2020, et pandémie en mars 2020, affectant des pays du monde entier.
- **Certificat à jour** : Un certificat datant de moins de deux ans à partir de la date de certification. L'exception concerne les certifications de premiers secours, qui expirent trois ans après la date de certification.
- **Gestionnaire** : la personne qualifiée désignée par le propriétaire pour assurer le fonctionnement quotidien d'un établissement aquatique.
- **Propriétaire** : la personne ou la société qui est propriétaire d'un établissement aquatique.

- **Piscine** : Un bassin artificiel, intérieur ou extérieur, revêtu de béton, de fibre de verre, de vinyle ou d'un matériau similaire, dans lequel des personnes peuvent nager, patauger ou plonger.
- **Plage** : Un rivage extérieur, artificiel ou naturel, le long d'une étendue d'eau, qui peut comprendre des quais ou des jetées et être utilisé pour des activités aquatiques telles que la natation, le pataugeage, la plongée ou les sports aquatiques.

## Références

- Centers for Disease Control and Prevention (2022). *Healthy Swimming*. Retrieved from: <https://www.cdc.gov/healthywater/swimming/index.html>
- Centers for Disease Control and Prevention (2022). *COVID-19*. Retrieved from: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html>
- Government of Canada (2022). *Coronavirus Disease (COVID-19)*. Retrieved from: <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/coronavirus-disease-covid-19.html>
- World Health Organization (2022). *Coronavirus disease (COVID-19) pandemic*. Retrieved from: <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

## Approbation

- Approuvée par le Conseil Administratif de la Société de sauvetage du Canada le janvier 30, 2023.

## Avertissement

Les normes nationales de sécurité de la Société de sauvetage sont élaborées à partir des recommandations des coroners et des plus récentes recherches fondées sur des données probantes. Elles reflètent les meilleures pratiques de l'industrie aquatique au moment où la publication a été approuvée.

Dans le contexte de l'évolution rapide de l'ère COVID-19, la Société de sauvetage du Canada mettra à jour les bulletins d'information COVID-19 au fur et à mesure que des recherches fondées sur des données probantes seront disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document ne remplacent pas les lignes directrices des autorités sanitaires locales, provinciales/territoriales ou fédérales.